

CAISSES DE PRÉVOYANCE  
EN  
FAVEUR DES OUVRIERS MINEURS

EXAMEN  
DES  
COMPTES DE L'ANNÉE 1904

PAR LA

COMMISSION PERMANENTE (1)

instituée conformément à l'arrêté royal du 17 août 1874  
pris en exécution de l'article 4 de la loi du 28 mars 1868,  
modifié par l'arrêté royal du 24 octobre 1904.

CHAPITRE PREMIER

ENSEMBLE DES OPÉRATIONS DES CAISSES

§ 1. — Renseignements statistiques.

Les établissements affiliés aux six Caisses communes de prévoyance établies dans le pays en faveur principalement des ouvriers mineurs, ont été en 1904, au nombre de 125.

(1) La commission permanente est actuellement composée comme suit :  
MM. DEJARDIN (L.), Directeur général des Mines, président ;  
BRACONIER (F.), vice-président de la Commission administrative de la Caisse de Liège, vice-président ;  
CROMBOIS (B.), président de la Commission administrative de la Caisse de Charleroi, membre ;  
DEGUELDRE (O.), membre de la Commission administrative de la Caisse du Centre, id. ;  
DUBOISDENGHIEN (L.), directeur à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, membre ;  
LEROY (A.), vice-président de la commission administrative de la Caisse du Couchant de Mons, id. ;  
MAINGIE (L.), secrétaire de l'Association des Actuaire belges, membre de la Commission des Accidents du Travail, id. ;  
WODON (L.), chef de division au Ministère de l'Industrie et du Travail, secrétaire-adjoint de la Commission des accidents du Travail, id. ;  
HALLEUX, (A.), Ingénieur principal des mines, membre-secrétaire ;  
VAN RAEMDONCK (A.), chef de bureau au Ministère de l'Industrie et du Travail, secrétaire-adjoint.

Ces établissements ont occupé 136,770 ouvriers, soit 1,176 de moins que l'année précédente.

Leurs salaires globaux ont atteint en 1904 la somme de 159,077,649 francs, inférieure de 10,459,334 francs au chiffre correspondant de 1903. Quant au nombre de journées de travail, qui était de 41,590,970 en 1903, il ne s'est élevé qu'à 40,968,219 en 1904.

Le gain annuel et le salaire journalier moyen ont été respectivement de 1,163 francs et de fr. 3-88, inférieurs de 66 francs et de 20 centimes aux chiffres correspondants de 1903.

Nous donnons dans le tableau suivant, en majeure partie d'après les rapports annuels des différentes Caisses, les renseignements que nous venons de résumer. Nous y avons joint le rappel des quatre années précédentes.

DÉSIGNATION	Nombre		Nombre de journées de travail	Montant total des salaires	Salaire moyen		OBSERVATIONS
	d'exploitations associées	d'ouvriers occupés			par an	par journée	
Caisse de Mons . . . . .	15	28,942	8,690,599	Fr. 29,793,982	Fr. 1,029 44	Fr. 3 43	
— de Charleroi . . . . .	35	49,096	14,057,552	58,641,568	1,194 42	4 00	
— du Centre . . . . .	8	19,590	5,890,648	23,413,744	1,195 19	4 02	
— de Liège . . . . .	41	34,557	10,576,500	42,243,300	1,222 42	3 99	
— de Namur . . . . .	16	8,757	989,360	4,117,559	1,096 —	4 16	
— du Luxembourg . . . . .	10	828	223,560	867,496	1,047 70	3 88	
Totaux et nombres moyens	125	136,770	40,968,219	159,677,649	1,163 —	3 88	299.6 journées par an
Rappel de 1903. . . . .	127	137,946	41,590,970	169,536,983	1,229 —	4 08	301.5 id.
» de 1902. . . . .	127	134,701	39,571,673	158,615,599	1,178 —	4 01	293.5 id.
» de 1901. . . . .	127	134,039	39,404,237	167,290,710	1,247 —	4 24	293.9 id.
» de 1900. . . . .	127	133,313	39,946,464	184,092,470	1,351 —	4 61	299.6 id.

## § 2. — Recettes et dépenses des Caisses communes de prévoyance.

Le relèvement général des salaires observé en 1903 ne s'est pas maintenu en 1904. Il s'est produit, au contraire, une légère dépression du prix du travail qui, jointe à la réduction des nombres d'ouvriers et de journées de travail, a affecté d'une manière défavorable les recettes des caisses communes de prévoyance.

Celles-ci ont été en 1904 de fr. 3,818,702-43, inférieures par conséquent de fr. 86,446-84 ou de 2.3 % à celles de l'année précédente.

Quant aux dépenses, elles n'ont cessé de progresser; elles ont atteint en 1904 le chiffre de fr. 3,152,556-15, dépassant de fr. 53,026-30 celles de 1903.

L'avoir en réserve a pu s'accroître néanmoins d'un nouvel excédent montant à fr. 666,142-28, et atteindre au 31 décembre 1904 le chiffre de fr. 13,396,837-76.

Depuis douze ans, c'est-à-dire depuis la dernière année où les salaires ont atteint un minimum, cet avoir s'est accru de fr. 5,679,543-65, soit de près de 74 %.

Les charges annuelles des Caisses suivent également une marche ascendante, le nombre des personnes secourues allant sans cesse croissant. Elles sont évaluées au 1<sup>er</sup> janvier 1905 à fr. 3,048,104-10, supérieures par conséquent de fr. 27,592-30 à l'estimation de l'année 1904.

Nous renseignons ci-après, en détail, pour chacune des caisses, la nature et le montant des recettes et des dépenses.

### CAISSE DE PRÉVOYANCE DU COUCHANT DE MONS (CAISSE DES ACCIDENTS ET CAISSE DE RETRAITE)

Pendant l'année 1904, les recettes se sont élevées à la somme de fr. 1,127,646-47, se décomposant dans les trois postes suivants :

Sommes versées par les affiliés :

Cotisation à la Caisse des accidents . . . . .	fr. 596,263 63	
Cotisation à la Caisse de retraite . . . . .	fr. 298,131 80	
Subvention extraordinaire (art. 8 des statuts) fr.	997 98	
	<hr/>	fr. 895,393 41

Subsides :

État . . . . .	fr. 10,401 »	
Province. . . . .	fr. 2,235 »	
Reliquat, par suite du décès de divers ayants-droit, de la somme allouée, en 1904, par le Conseil provincial du Hainaut, à titre d'intervention de la Province, dans la pension de certaines catégories de vieux ouvriers . . . fr.	301 »	
	<hr/>	fr. 12,937 »
Intérêts des capitaux placés . . . . .	fr. 219,316 06	
		Fr. . . 1,127,646 47

La somme inscrite par le Conseil provincial du Hainaut, à son budget de 1904, en faveur des vieux ouvriers, a été, comme précédemment, de 35,000 francs, dont, pour sa part, la Caisse du Couchant de Mons a touché 13,745 francs.

Les dépenses, pendant l'exercice 1904, ont été de fr. 811,437-57, se subdivisant comme suit :

Pensions et secours :	
Caisse des accidents . . .	fr. 490,206 69
Caisse de retraite :	
Vieux ouvriers fr.	234,837 17
Veuves de vieux ouvriers . fr.	67,664 51
—————	fr. 302,501 68
—————	fr. 792,708 37
Frais d'administration . . . . .	fr. 18,729 20

Fr. 811,437 57

Les tableaux suivants donnent les relevés des recettes et des dépenses pour les années 1899 à 1903 et pour l'année 1904 :

I. — *Ensemble des deux caisses*

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes sur les dépenses
	Fr.	Fr.	Fr.
1899 . . . . .	999,168 92	784,677 29	214,491 63
1900 . . . . .	1,190,127 97	783,228 80	406,899 17
1901 . . . . .	1,085,305 74	793,318 78	291,986 96
1902 . . . . .	1,022,789 02	810,878 42	211,910 60
1903 . . . . .	1,101,709 71	807,856 39	293,853 32
Moyennes . . . . .	1,079,820 27	795,991 93	283,828 33
1904 . . . . .	1,127,646 47	811,437 57	316,208 90

II. — *Caisse des accidents.*

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes sur les dépenses
	Fr.	Fr.	Fr.
1899 . . . . .	691,091 26	534,439 29	156,651 97
1900 . . . . .	819,859 09	525,796 28	294,062 81
1901 . . . . .	748,602 63	522,990 20	225,612 43
1902 . . . . .	708,521 44	527,485 70	181,035 74
1903 . . . . .	764,275 88	515,287 30	248,988 58
Moyennes . . . . .	746,470 06	525,199 77	221,270 31
1904 . . . . .	795,649 15	508,935 89	286,713 26

III. — *Caisse de retraite.*

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes sur les dépenses
	Fr.	Fr.	Fr.
1899 . . . . .	308,077 66	250,238 00	57,839 66
1900 . . . . .	370,268 88	257,432 52	112,836 36
1901 . . . . .	336,703 11	270,328 58	66,374 53
1902 . . . . .	314,267 58	283,392 72	30,874 86
1903 . . . . .	337,433 83	292,569 09	44,864 74
Moyennes . . . . .	333,350 21	270,792 18	62,558 03
1904 . . . . .	331,997 32	302,501 68	29,495 64

L'avoir social était en 1899, de fr. 3,425,634-99, se répartissant comme suit entre les deux caisses :

Caisse des accidents. . fr. 2,747,070 »  
Caisse de retraite. . . . . 678,564 99

Il s'est accru d'année en année des excédents indiqués aux tableaux I, II et III, et il est devenu successivement :

ANNÉES	CAISSE des accidents	CAISSE de retraite	Ensemble
	Fr.	Fr.	Fr.
1900 . . . . .	3,041,132 81	791,401 35	3,832,534 16
1901 . . . . .	3,266,745 24	857,775 88	4,124,521 12
1902 . . . . .	3,447,780 98	888,650 74	4,336,431 72
1903 . . . . .	3,696,769 56	933,515 48	4,630,285 04
1904 . . . . .	3,983,482 82	963,011 12	4,946,493 94

L'avoir général de la Caisse, au 31 décembre 1904, était donc de fr. 4,946,493-94.

Le montant des charges à la même date s'élevait à la somme de fr. 766,174-95.

Cette dernière somme se subdivisait entre les deux Caisses de la manière ci-après :

Caisse d'accidents fr. 460,460-15 pour 2,773 titulaires.  
Caisse de retraite . . 305,714-18 pour 2,422 —

## CAISSE DE PRÉVOYANCE DE CHARLEROI

Pour l'exercice 1904, les recettes de l'institution se sont élevées à fr. 980,822-06. Elles sont inférieures à celles du précédent exercice de fr. 78,484-63 et se décomposent comme suit :

1° Subside de l'Etat, y compris la cotisation des délégués à l'Inspection des mines . . . . .	14,093 76
2° Subside de la province . . . . .	2,329 »
3° Cotisation des exploitants à raison de 1.5 % des salaires payés aux ouvriers.	879,618 12
4° Intérêts des fonds placés . . . . .	84,781 38
Ensemble. . fr.	980,822 26
Elles avaient atteint en 1903 . . . . .	1,059,306 89
Différence en moins. . fr.	78,484 63

Si, d'autre part, nous établissons le compte des dépenses, nous trouvons :

1° Pensions viagères. fr. 444,597-55 ou 53.72 % du total.	
2° Id. temporaires. 32,859-49 ou 3.97 % id.	
3° Secours. . . . . 350,166-85 ou 42.31 % id.	
Ensemble. . fr.	827,623-89 ou 100 %.

Ajoutant à ce chiffre celui des frais d'administration ou . . fr. 18,762-40

nous obtenons au total fr. 846,386-29

En 1903, les dépenses avaient atteint fr. 822,928-45. Elles présentent sur celles du précédent exercice une majoration de fr. 23,457-84.

Comparées aux recettes, les dépenses laissent cette année encore, un excédent s'élevant à la somme de

fr. 134,435-97 qui, ajoutée à l'encaisse au 1<sup>er</sup> janvier 1904, soit 2,614,788-89, porte l'avoir de l'association au 1<sup>er</sup> janvier 1905 à fr. 2,749,224-86.

Nous consignons dans le tableau suivant le mouvement des recettes et des dépenses pendant la période décennale 1895 à 1904.

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Différence	
			Boni	Mali
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1895 . . .	666,443 45	682,660 14	»	16,216 69
1896 . . .	687,902 44	700,910 39	»	13,007 95
1897 . . .	731,805 26	730,639 67	1,165 59	»
1898 . . .	794,113 03	736,910 34	57,202 69	»
1899 . . .	865,798 01	754,966 20	110,831 81	»
1900 . . .	1,149,895 05	751,123 80	398,771 25	»
1901 . . .	1,040,072 41	770,876 45	269,195 96	»
1902 . . .	999,146 45	802,661 21	196,485 24	»
1903 . . .	1,059,306 89	822,928 45	236,378 44	»
1904 . . .	980,822 26	846,386 29	134,435 97	»

On voit que depuis 1897, les opérations de la Caisse n'ont cessé de clôturer par des bonis atteignant ensemble fr. 1,404,466-95. Si nous en déduisons le déficit afférent aux années 1895 et 1896, lequel s'élève à fr. 29,224-64, nous voyons que l'écart bénéficiaire en faveur de la décade considérée se chiffre par fr. 1,375,242-31. Cette somme est venue heureusement renforcer l'encaisse qui, ainsi que nous l'avons dit, atteint au début de 1905, fr. 2,749,224-86. Cette somme représente 3.34 fois les charges totales annuelles. L'an dernier, ce chiffre était de 3.30.

## CAISSE DE PRÉVOYANCE DU CENTRE.

## Recettes.

Les recettes totales de la caisse se sont élevées à fr. 660,216-95, se décomposant comme suit :

Retenues sur les salaires . . . . .	fr. 292,671 59
Cotisation des exploitants . . . . .	292,671 60
Cotisation de l'État pour les délégués à l'inspection des mines . . . . .	225 60
Reliquat du subside provincial en faveur de vieux ouvriers . . . . .	700 »
Subside de l'État . . . . .	7,167 39
Id. de la province . . . . .	1,436 »
Intérêts des capitaux placés . . . . .	65,344 77
Ensemble. . . . .	fr. 660,216 95

Les recettes avaient été en 1901 de fr. 676,764-22.  
 en 1902 639,748-88.  
 en 1903 664,992-19.

Les recettes de l'exercice écoulé sont donc inférieures de fr. 4,775-24 à celles de l'année 1903 et supérieures de fr. 20,468-07 à celles de l'année 1902.

## Dépenses.

Les dépenses totales se sont élevées à la somme de fr. 567,936-20, suivant le détail ci-après :

Pensions et secours . . . . .	fr. 560,108 70
Gratifications aux veuves remariées . . . . .	3,207 90
Frais d'administration . . . . .	4,619 60
Ensemble . . . . .	567,936 20

ce qui constitue sur l'année 1903, une augmentation de dépenses de fr. 7,308-90.

## Situation de la caisse

La situation de la caisse au 1<sup>er</sup> janvier 1905 s'établit comme suit :

Avoir au 1 <sup>er</sup> janvier 1904.	fr. 2,126,745 87
Recettes de l'année . . . . .	+ 660,216 95
Ensemble	2,786,962 82
Dépenses de l'année . . . . .	567,986 20
Retenue de 1,769 francs représentant 2 % pour frais éventuels de réalisation de rentes . . . . .	1,769 »
Avoir au 1 <sup>er</sup> janvier 1905 . . . . .	2,217,257 62

L'avoir de la caisse a donc augmenté de fr. 90,511-75.  
Le tableau ci-après permet de comparer les opérations de la caisse au cours des années 1895 à 1904 :

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	Excédent en recettes	Excédent en dépenses	AVOIR au 31 décembre	CHARGES au 31 décembre	RAPPORT de l'avoir aux charges au 31 décembre
1895	472,212 24	443,421 10	28,791 14	»	1,504,201 96	447,759 60	3.36
1896	476,099 89	465,850 78	10,249 11	»	1,514,451 07	467,391 60	3.24
1897	488,281 85	480,959 20	7,322 65	»	1,521,773 72	486,022 20	3.13
1898	524,421 49	498,121 35	26,300 14	»	1,548,073 86	499,348 20	3.10
1899	560,666 04	514,642 15	46,023 89	»	1,594,097 75	510,302 40	3.12
1900	(1) 716,319 78	522,655 75	193,664 03	»	1,787,761 78	521,127 60	3.43
1901	(2) 676,764 22	533,860 95	142,903 27	»	1,930,665 05	538,292 40	3.59
1902	639,748 88	(3) 548,032 95	91,715 93	»	2,022,380 98	542,997 20	3.72
1903	664,992 19	(4) 560,627 30	104,364 89	»	2,126,745 87	558,128 40	3.81
1904	660,216 95	(5) 569,705 20	90,511 75	»	2,217,257 62	562,867 20	3.94

(1) Compris fr. 3,374-50 plus-value sur titres.  
 (2) » 3,868-75 »  
 (3) » 2,133-25 moins-value sur titres.  
 (4) » 1,740-00 »  
 (5) » 1,769-00 »

## CAISSE DE PRÉVOYANCE DE LIÈGE

## Recettes.

Somme versée par les exploitants (2 % du montant des salaires payés aux ouvriers). . . . . fr.	850,370 30
Subside du Gouvernement (1) . . . . .	11,674 81
Somme versée par le Gouvernement pour la cotisation des délégués ouvriers à l'inspection des mines . . . . .	324 »
Intérêts des capitaux placés. . . . .	105,536 88
<b>Total des recettes. . fr.</b>	<b>967,905 99</b>

## Dépenses.

Pensions et secours . . . . . fr.	835,012 50
Frais d'administration ordinaires . . . . .	9,708 47
Commissions de banque. . . . .	367 32
<b>Total des dépenses. . fr.</b>	<b>845,088 29</b>

Par rapport à l'année 1903, les recettes ont diminué de fr. 23,874-25, les dépenses ont augmenté de fr. 14,136-38; pendant l'exercice 1904, les recettes ont dépassé les dépenses de fr. 122,817-70.

Le tableau ci-après permet de comparer le mouvement financier de l'année 1904 avec celui des cinq années précédentes.

(1) Ce subside a été prélevé sur le crédit de l'exercice 1903.

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes	Avoir à la fin de l'année
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1899 . . . . .	832,829 10	754,750 79	78,078 31	2,310,887 92
1900 . . . . .	1,027,303 24	778,047 20	249,256 04	2,560,143 96
1901 . . . . .	967,363 38	792,663 36	174,700 02	2,734,843 98
1902 . . . . .	953,279 40	812,913 17	140,366 23	2,875,210 21
1903 . . . . .	991,780 24	830,951 91	160,828 33	3,036,038 54
1904 . . . . .	967,905 99	845,008 29	122,817 70	3,158,856 24

## CAISSE DE PRÉVOYANCE DE NAMUR

## Recettes.

Les recettes totales de la caisse se sont élevées à fr. 71,594-08 qui se décomposent comme suit :

Cotisations des exploitants . . . . . fr.	61,776 43
Cotisation de l'Etat sur le traitement de l'inspecteur ouvrier. . . . .	27 »
Subside de l'Etat. . . . .	1,018 24
Subside de la Province . . . . .	550 »
Intérêts des fonds placés, etc. . . . .	8,222 41
<b>Total. . . fr.</b>	<b>71,594 08</b>
Les recettes de 1903 avaient été de . fr.	73,161 57
Il y a donc eu diminution de recettes pour 1904 de . . . . . fr.	1,567 49

Le tableau suivant donne la comparaison des recettes pendant les cinq dernières années :

ANNÉES	Cotisation		Intérêts des capitaux, etc.	Subsides		TOTALS
	des exploitants	de l'État		de l'État	de la province	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1900	69,323 51	27 »	7,259 86	997 81	550	78,158 18
1901	63,976 10	27 »	7,587 87	1,101 01	550	73,151 98
1902	58,744 42	27 »	8,163 50	1,006 66	550	68,491 58
1903	63,582 81	27 »	7,997 69	1,004 07	550	73,161 57
1904	61,776 43	27 »	8,222 41	1,018 24	550	71,594 08

## Dépenses.

Les dépenses totales se sont élevées à la somme de fr. 67,720-05; celle-ci se décompose comme suit :

Pensions et secours . . . . .	fr. 65,032 45
Traitements du secrétaire et du trésorier. . . . .	1,800 »
Impressions et frais de bureau . . . . .	127 50
Dépenses diverses . . . . .	760 10
Total fr.	67,720 05

Le total des dépenses pour 1903 avait été de . . . . . fr. 65,540 »

Il y a donc eu pour 1904 une augmentation de dépenses de. . . . . fr. 2,180 50

## Situation de la caisse

Au 1<sup>er</sup> janvier 1904, l'avoir était de fr. 276,233 50  
A ajouter les recettes de l'année 1904 » 71,594 08

Total fr. 347,827 58

A déduire les dépenses de la dite année » 67,720 05

Au 31 décembre 1904, l'avoir était de fr. 280,107 53

L'avoir de la Caisse a donc augmenté de fr. 3,874 03

L'augmentation totale pendant les cinq dernières années a été de fr. 45,666-49.

Le tableau ci-après donne la comparaison des opérations de la Caisse pendant les dix dernières années :

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent en recettes	Excédent en dépenses	Avoir total à fin d'année
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1895 (a) .	45,157 13	57,411 27	»	12,254 14	268,058 45
1896 (b) .	46,672 83	59,576 35	»	12,903 52	255,154 93
1897 . .	47,744 55	60,305 35	»	12,560 80	242,594 13
1898 (c) .	52,918 96	59,297 47	»	6,378 51	236,215 62
1899 . .	58,090 22	59,864 80	»	1,774 58	234,441 04
1900 . .	78,158 18	59,734 85	18,423 33	»	252,864 37
1901 . .	73,151 98	61,263 25	11,888 73	»	264,753 10
1902 (d) .	68,491 58	64,632 75	3,858 83	»	268,611 93
1903 . .	73,161 57	65,540 »	7,621 57	»	276,233 50
1904 . .	71,594 08	67,720 05	3,874 03	»	280,107 53
e) En 1895 Vente d'un titre . . . . .					3,130 42
b) En 1896, » . . . . .				808 55	876 05
remboursement d'obligations . . . . .				37 50	
remboursement d'un secours payé indûment . . . . .				30 00	
c) En 1898, rentrées diverses . . . . .					10 00
d) En 1902, bénéfice sur remboursement de 2 obligations . . . . .					187 50

## CAISSE DE PRÉVOYANCE DU LUXEMBOURG

---

Recettes . . . fr.	9,615 84
Dépenses . . . .	12,218 75
Déficit . . . fr.	2,602 91

Les recettes ont diminué en 1904 de fr. 4,332-83.

Les dépenses ont augmenté de fr. 592-95 par rapport à l'exercice précédent.

La réserve de la caisse était au 31 décembre 1903 de fr. 46,599-64; au 31 décembre 1904, elle n'est plus que de fr. 44,897-57.

Les recettes de l'année se décomposent comme suit :

Retenues sur les salaires des ouvriers.	fr.	4,337 48
Cotisations des exploitants.	. . . . .	4,337 48
Subside de l'Etat.	. . . . .	220 88
Rente sur l'Etat.	. . . . .	720 »
Total.	. fr.	9,615 84

Les dépenses de 1904 se décomposent comme suit :

Pensions et secours . . . . .	11,719 80
Frais d'administration . . . . .	498 95
Total fr.	12,218 75

soit en plus pour l'exercice 1904, fr. 1,067-95.

---

Comme les années précédentes, nous avons résumé dans les tableaux suivants, les renseignements qui précèdent; nous y avons également fait figurer le mouvement des caisses particulières de secours des établissements affiliés aux caisses communes.

**OPÉRATIONS DES CAISSES.**  
RECETTES (EN FRANCS)

DÉSIGNATION DES CAISSES	Caisses communes de prévoyance				Caisses particulières de secours			Total général		
	Retenues sur les salaires	Cotisations des exploitants	Subventions de l'Etat	Subventions des provinces	Autres recettes	Total	Retenues sur les salaires		Cotisations des exploitants	Total
Caisse de Mons. . . . .	»	895,393 41	10,401 »	2,235 »	219,617 06	1,127,646 47	»	338,650 41	338,650 41	1,466,296 88
— Charleroi . . . . .	»	879,964 62	13,747 26	2,329 »	84,781 38	980,822 26	»	794,263 24	794,263 24	1,775,085 50
— Centre . . . . .	292,784 39	292,784 40	7,167 39	2,136 »	65,344 77	660,216 95	118,725 20	118,725 20	237,450 40	897,667 35
— Liège. . . . .	»	850,694 30	(1) 11,674 81	»	105,536 88	967,905 99	162,600 »	843,340 »	1,005,940 »	1,973,845 99
— Namur . . . . .	»	61,776 43	1,018 24	550 »	8,249 41	71,594 08	17,950 »	28,540 49	46,490 49	118,084 57
— Luxembourg . . . . .	4,337 48	4,337 48	220 88	»	(2) 1,620 84	10,516 68	9,434 84	(3) 4,031 45	13,466 29	23,982 97
Totaux. . . . .	297,121 87	2,984,950 64	44,229 58	7,250 »	485,150 34	3,818,702 43	308,710 04	2,127,550 79	2,436,260 83	6,254,963,26

(1) Subside de 1903 touché en 1904.

(2) Dont fr. 900-84, intérêts des sommes versées à la Caisse d'Epargne.  
(3) Y compris fr. 152-00 provenant amendes et recettes diverses.

**DÉPENSES (EN FRANCS)**

DÉSIGNATION DES CAISSES	Pensions	Secours	Autres dépenses	Frais d'admini- stration	Total des Caisses communes	Caisses particulières de secours	Total général	Avoir	Charges annuelles au 1er janvier 1905 de ces Caisses
								au 1er janvier 1905 des Caisses communes de prévoyance	
Caisse de Mons. . . . .	792,708 37	»	»	18,729 20	811,437 57	(2) 338,650 41	1,150,087 98	4,946,493 94	766,174 95
— Charleroi . . . . .	477,457 04	350,166 85	»	18,762 40	846,386 29	794,263 24	1,640,649 53	2,749,224 86	819,770 25
— Centre . . . . .	560,108 70	3,207 90	(1) 1,769 »	4,619 60	569,705 20	235,144 07	804,849 27	2,217,257 62	562,867 20
— Liège. . . . .	307,787 »	527,225 50	»	10,075 79	845,088 29	998,320 »	1,843,408 29	3,158,856 24	831,800 »
— Namur . . . . .	28,761 »	36,271 45	»	2,687 60	67,720 05	46,290 49	114,010 54	280,107 53	55,647 »
— Luxembourg . . . . .	10,919 80	800 »	»	498 95	12,218 75	13,895 12	26,113 87	44,897 57	11,844 70
Totaux . . . . .	2,177,741 91	917,671 70	1,769 »	55,373 54	3,152,556 15	2,426,563 33	5,579,119 48	13,396,837 76	3,048,104 10

(1) Moins-value sur titres rente belge.

(2) Non compris une somme de fr. 105,252-48 distribuée en subsides à des établissements hospitaliers, pour l'instruction d'enfants d'ouvriers et pour distribution gratuite de charbon.

Le rapport global de l'avoir aux charges a donc été en 1904 de 4.40, soit une nouvelle différence en plus de 0.18 par rapport à l'exercice antérieur.

Grâce aux taux relativement élevés des salaires pendant les dernières années, et malgré la dépression constatée en 1904, l'amélioration de la situation des Caisses a été considérable.

Toutes les caisses, à l'exception de celle du Luxembourg, ont encore clôturé le présent exercice par des excédents de recettes. Ceux-ci ont été importants pour les Caisses des bassins houillers, à l'exception de la Caisse de Namur où le boni n'a plus été que de fr. 3,874-03. La charge relativement importante que lui ont léguée les exploitations inactives, et qui, sur un total de 65,032 francs distribués en pensions et secours, est encore de 17,302 fr., en est la principale cause.

Le boni global a été de fr. 666,146-28; il est inférieur de fr. 139,473-14 à celui de 1903.

La recette moyenne par tête d'ouvrier affilié a été en 1904 de fr. 27-93, inférieure par conséquent de fr. 0-39 au chiffre correspondant de 1903.

Elle varie considérablement suivant les diverses Caisses, étant de fr. 38-96 à Mons, de fr. 33-80 dans le Centre, de 28 francs à Liège, de fr. 29-05 à Namur, de fr. 19-97 à Charleroi, pour descendre jusque fr. 11-61 dans le Luxembourg.

Calculées d'après la même base, les charges des Caisses pour 1905 sont en moyenne de fr. 22-29, supérieures de fr. 0-33 à celles de 1904. Ici encore se marquent des écarts considérables entre les différentes Caisses. Alors qu'au Centre et à Mons les charges sont respectivement de fr. 28-73 et de fr. 26-47 par tête d'ouvrier affilié, elles ne sont que de fr. 24-07 à Liège, fr. 14-81 à Namur, fr. 16-69 à Charleroi et fr. 14-30 dans le Luxembourg.

### § 3. — Pensions et secours.

Le tableau ci-après renseigne, par catégories de bénéficiaires, le nombre de personnes secourues par chacune des Caisses communes de prévoyance, ainsi que le montant des sommes qui leur ont été allouées. Il donne également le taux moyen annuel des secours accordés pour chacune des catégories ainsi formées.

DÉSIGNATION DES PERSONNES SECOURUES	NOMBRE DE PERSONNES SECOURUES						
	Mons	Charleroi	Centre	Liège	Namur	Luxembourg	Ensemble
<i>1<sup>o</sup> Pensions viagères</i>							
a) Ouvriers mutilés incapables de travailler . . . . .	1,436	525	964	1,093	48	48	4,114
b) Veuves d'ouvriers morts par accident et d'ouvriers mutilés incapables de travailler . . .	981	695	379	608	82	16	2,761
c) Parents d'ouvriers morts par accident . . . . .	37	19	182	32	4	9	283
d) Ouvriers vieux et infirmes . . .	1,640	(1)2,356	1,206	(2)3,433	»	46	8,681
e) Veuves d'ouvriers vieux et infirmes . . . . .	925	50	967	»	»	»	1,942
Ensemble . . . . .	5,019	3,645	3,698	5,166	134	119	17,781
<i>2<sup>o</sup> Pensions temporaires</i>							
f) Enfants d'ouvriers mutilés, de veuves d'ouvriers tués, orphelins de père et de mère d'ouvriers et de veuves d'ouvriers vieux et infirmes; frères et sœurs d'ouvriers tués. . . . .	696	676	7	287	51	7	1,724
<i>3<sup>o</sup> Secours</i>							
g) Ouvriers blessés; parents d'ouvriers tués et d'ouvriers vieux et infirmes; veuves d'ouvriers idem; autres parents idem; dots de veuves se remariant. . . . .	»	2,026	11	19	194	11	2,261
Ensemble . . . . .	5,715	6,347	3,716	5,472	379	137	21,766

- (1) Dont 321 ouvriers vieux ou infirmes, simplement secourus pour une somme de fr. 31,301-55.  
 (2) Dont 1,032 âgés de moins de 60 ans assimilés aux vieux ouvriers.  
 (3) Gratifications à des veuves remariées.

MONTANT DES PENSIONS ET DES SECOURS							MOYENNE des pensions et des secours par personne						
Mons	Charleroi	Centre	Liège	Namur	Luxembourg	Ensemble	Mons	Charleroi	Centre	Liège	Namur	Luxembourg	Ensemble
318,623 40	113,759 82	176,931 70	188,652 »	10,620 »	5,988 40	814,575 32	222	217	183	172	221	125	198
139,484 07	140,995 88	51,577 »	95,750 »	15,560 »	2,000 »	445,366 95	142	203	136	157	190	125	161
5,384 50	2,587 »	18,771 »	4,575 »	900 »	536 »	32,753 50	145	136	103	143	225	59	116
234,837 17	217,327 30	231,875 »	525,070 50	»	2,200 »	1,211,309 97	143	92	192	153	»	48	142
67,664 51	1,229 10	80,450 »	»	»	»	149,343 61	73	24	83	»	»	»	77
765,993 65	475,899 10	559,604 70	814,047 50	27,080 »	10,724 40	2,653,349 35	153	131	151	158	202	90	149
26,714 72	32,859 49	504 »	18,810 »	1,681 45	195 40	80,765 06	38	48	72	65	33	28	47
»	318,865 30	(3) 3,207 90	2,155 »	36,271 »	800 »	361,299 20	»	158	292	413	187	73	160
792,708 37	827,623 89	563,316 60	835,012 50	65,032 45	11,719 80	3,095,413 61	139	130	152	183	171	86	142

Le nombre total des personnes de toutes catégories secourues a dépassé de 423 le chiffre correspondant de 1903.

Cette augmentation porte principalement sur les vieux ouvriers (269), sur les veuves des vieux ouvriers (116) et sur les personnes simplement secourues, sans titres à l'obtention d'une pension (103).

Par contre, le chiffre des pensions temporaires a encore diminué de 87.

Quant au taux moyen des secours, il ne s'est guère modifié.

Comme les années précédentes, nous renseignons dans le tableau ci-après, avec rappel des dix exercices antérieurs, pour chacune des caisses et en total, les secours distribués à la suite d'accidents de travail d'une part, et d'autre part, ceux qui ont été accordés aux ouvriers invalides ou vieux, à leurs veuves et à leurs enfants.

DÉSIGNATION  DES  CAISSES	Secours distribués à la suite d'accidents				Secours résultant de la vieillesse ou de l'infirmité				RÉPARTITION en % des secours globaux		RAPPORT % du montant des secours aux chiffres globaux des salaires	
	Personnes secourues		Sommes allouées		Personnes secourues		Sommes allouées		Par suite d'accidents	Par suite d'invalidité	Accidents	Invalidité et vieillesse
	Nombre total	En % du nombre des ouvriers occupés	Globales	Par tête de personne secourue	Nombre total	En % du nombre des ouvriers occupés	Globales	Par tête de personne secourue				
			Fr.	Fr.			Fr.	Fr.				
Mons . . . . .	3,150	10.9	490,206 69	155 57	2,565	8.9	302,501 68	117 94	61.83	38.17	1.65	1.02
Charleroi . . . . .	3,941	8.0	608,947 49	154 50	2,406	4.9	218,676 40	90 86	73.57	26 43	1.04	0.37
Centre . . . . .	1,543	7.9	250,991 60	162 64	2,173	11.1	312,325 »	143 70	44.55	55.45	1.07	1.33
Liège . . . . .	2,039	5.9	309,942 »	152 »	3,433	9.9	525,070 50	152 20	37.04	62.96	0.73	1.24
Namur . . . . .	379	10.1	65,032 45	171 50	»	»	»	»	100 »	»	1.58	»
Luxembourg . . . . .	91	11.0	9,519 80	104 60	46	5.6	2,200 »	47 82	81.22	18.78	1.10	0.25
Totaux et moyennes. . . . .	11,143	8 14	1,734,640 03	155 64	10,623	7.77	1,360,773 58	128 05	56 06	43 94	1.09	0 86
Rappel de 1903 . . . . .	11,101	8.05	1,718,183 83	154 78	10,242	7.42	1,323,702 80	129 45	56 49	43 51	1.01	0 78
» 1902 . . . . .	11,162	8.28	1,707,295 35	152 96	9,981	7.41	1,283,075 22	128 53	57.09	42.91	1.08	0.81
» 1901 . . . . .	11,068	8.26	1,680,567 74	151 85	9,688	7.23	1,229,723 22	126 92	57.75	42.25	1.05	0.73
» 1900 . . . . .	11,060	8.29	1,668,071 65	150 82	9,325	7.00	1,188,693 10	127 47	58.39	41.61	0.91	0.65
» 1899 . . . . .	11,170	9.07	1,670,895 05	149 58	9,010	7.32	1,160,930 36	128 84	59.00	41.00	1.17	0.81
» 1898 . . . . .	11,230	9 11	1,664,652 69	148 20	8,719	7 08	1,110,832 35	126 38	59.98	40.02	1.26	0.84
» 1897 . . . . .	11,194	9 27	1,653,040 94	147 67	8,247	6 82	1,059,393 66	128 46	60.9	39.1	1.36	0.87
» 1896 . . . . .	11,012	9 17	1,609,358 97	147 97	7,745	6 45	999,807 79	133 72	61.7	38.3	1.39	0.86
» 1895 . . . . .	10,879	9 13	1,565,641 07	143 91	7,389	6 20	947,619 14	129 12	62.3	37.7	1.40	0.85
» 1894 . . . . .	10,693	9 11	1,515,297 58	142 »	6,830	5 80	870,916 41	128 »	63.5	36.5	1.38	0 83

De ce tableau il résulte qu'en 1904 les secours accordés à l'invalidité et à la vieillesse atteignent 43.94 % de la somme globale des pensions et secours ; que celle-ci correspond à 1.95 % du montant total des salaires, et qu'il a fallu appliquer 1.09 % de ceux-ci pour subvenir aux charges résultant des accidents du travail.

La part importante et toujours croissante accordée à la retraite en ressort nettement.

#### § 4. — Recettes et dépenses des Caisses particulières de secours.

Les recettes des Caisses particulières de secours, auxiliaires des Caisses communes de prévoyance, se sont élevées en 1904 à fr. 2,436,260-83, dont fr. 308,710-04 proviennent de retenues sur salaires.

Elles sont supérieures de fr. 80,844-46 à celles de 1903.

Quant aux dépenses, elles ont atteint la somme de fr. 2,426,563-33, supérieures de fr. 60,259-78 à celles de l'exercice antérieur.

Elles se subdivisent ainsi que l'indique le tableau suivant.

DÉSIGNATION DES SECOURS	Mons	Charleroi	Centre	Liège	Namur	Luxembourg	ENSEMBLE
Argent . . . . .	210,910 91	373,333 71	235,144 07	588,900 »	25,945 07	6,345 25	1,440,579 01
Médicaments . . . . .	8,525 22	145,910 69	»	189,470 »	5,802 87	»	350,564 78
Charbon, vivres et divers	15,667 32 <sup>(1)</sup>	106,140 50 <sup>(2)</sup>	»	88,740 »	5,314 05 <sup>(4)</sup>	»	215,005 87
Médecins . . . . .	103,546 96	168,878 34	»	131,210 »	9,228 50	7,549 87 <sup>(5)</sup>	420,413 67
Totaux. . . . .	338,650 41	794,263 24	235,144 07	998,320 »	46,290 49	13,895 12	2,426,563 33

(1) Indépendamment de ces secours, il a été alloué une somme de fr. 105,252-48, à titre de subside à divers établissements hospitaliers, pour l'instruction d'enfants d'ouvriers, en charbon distribué, etc.  
(2) Y compris une somme de fr. 39,016-81 montant des frais d'entretien dans les hôpitaux.  
(3) Le service médical des charbonnages du Centre est organisé en dehors des caisses particulières de secours.  
(4) Dont 856 francs pour frais d'entretien dans les hôpitaux.  
(5) Les médicaments sont compris dans les honoraires des médecins.

Par tête d'ouvrier des établissements affiliés, elles s'élèvent donc en moyenne à fr. 17-74; ce chiffre est de fr. 28-90 à Liège; pour les autres Caisses il varie de fr. 16-18 à Charleroi à 12 francs au Centre; mais dans ce bassin, le service médical n'y figure pas, tandis qu'il constitue une part très importante des dépenses dans les autres bassins.

Si l'on ajoute à ce chiffre de fr. 17-74 la somme de fr. 22-64 correspondant au montant des pensions et secours calculé d'après la même base, on constate qu'il a été dépensé en secours de toute nature, par tête d'ouvrier, une somme de fr. 40-38, équivalente à 3.47 % du gain annuel moyen.

Le montant total des secours distribués par les Caisses communes de prévoyance et les Caisses particulières de secours ayant été en 1904 de fr. 5,579,119-48 et la production totale nette des charbonnages ayant atteint 22,761,430 tonnes, il en résulte que ces secours correspondent à près de 25 centimes par tonne extraite.

#### § 5. — Accidents déclarés par les Sociétés affiliées.

381 accidents, dont 95 mortels et 286 ayant occasionné des blessures plus ou moins graves, ont été déclarés en 1904 aux Caisses communes de prévoyance.

Ils se répartissent comme suit :

Mons . . .	52 accidents dont 17 mortels.
Charleroi . . .	244 id. 50 id.
Centre . . .	40 id. 7 id.
Liège . . .	57 id. 20 id.
Namur . . .	14 id. » id.
Luxembourg . . .	4 id. 1 id.

53 personnes ont, en outre, été secourues en 1904 par la Caisse de Mons, pour accidents survenus anté-

rieurement. A Charleroi, les 244 accidents renseignés à la Caisse comprennent 117 ouvriers blessés en 1903, mais qui ne lui ont été signalés que l'année suivante.

Par comparaison avec l'année précédente, nous constatons une diminution de quarante-sept unités du nombre des accidents mortels et une augmentation de quarante-sept unités du nombre des blessés.

Le tableau suivant renseigne les chiffres de 1904 comparés à ceux des cinq années antérieures.

ANNÉES	NOMBRE				
	d'accidents	de tués	de blessés	de victimes	d'ouvriers affiliés
1899 . . .	339	102	237	339	123,131
1900 . . .	336	126	211	337	133,313
1901 . . .	379	124	255	379	134,039
1902 . . .	379	123	256	379	134,703
1903 . . .	381	142	239	381	137,946
1904 . . .	381	95	286	381	136,770
Nombre proportionnel par 1,000 ouvriers affiliés					
1899 . . .	2 76	0 83	1 93	2 76	1,000
1900 . . .	2 52	0 95	1 59	2 54	1,000
1901 . . .	2 83	0 93	1 90	2 83	1,000
1902 . . .	2 81	0 91	1 90	2 81	1,000
1903 . . .	2 76	1 03	1 73	2 76	1,000
1904 . . .	2 79	0 69	2 09	2 79	1,000

La proportion d'accidents constatée en 1903 s'est maintenue à peu près constante en 1904, mais le nombre des tués est tombé à un taux qu'il n'avait jamais atteint.

## § 6. — Renseignements rétrospectifs.

De même que dans les précédents rapports, nous réunissons en annexes dans les trois tableaux qui suivent, pour la période décennale 1895-1904, les nombres d'ouvriers des établissements affiliés à chacune des Caisses communes, ainsi que le mouvement de leurs opérations.

POUR LA COMMISSION PERMANENTE :

*L'Ingénieur principal des Mines,  
Membre-Secrétaire,*

A. HALLEUX,

*Le Directeur Général des Mines,  
Président,*

L. DEJARDIN.

*Le Chef de bureau Secrétaire-adjoint,*

A. VAN RAEMDONCK.

Bruxelles, juillet 1906.

ANNEXE I.

## 1. — Nombres d'ouvriers des établissements affiliés

ANNÉES	Mons	Charleroi	Centre	Liège	Namur	Luxembourg	Ensemble
1895. . .	27,449	41,890	17,074	29,297	2,639	714	119,063
1896. . .	28,002	42,157	16,956	29,650	2,553	726	120,044
1897. . .	27,955	42,191	16,729	30,466	2,729	815	120,855
1898. . .	28,054	43,525	17,051	30,869	2,879	842	123,220
1899. . .	27,775	43,031	17,246	31,294	2,925	860	123,131
1900. . .	28,850	48,488	18,325	33,438	3,311	901	133,313
1901. . .	28,643	48,160	18,561	34,519	3,297	859	134,039
1902. . .	28,595	48,551	18,827	34,692	3,255	783	134,703
1903. . .	29,236	49,649	19,268	35,484	3,483	826	137,946
1904. . .	28,942	49,096	19,590	34,557	3,757	828	136,770

## ANNEXE II.

2. — RECETTES DES SIX CAISSES (en francs)										
ANNÉES	Caisses communes de prévoyance				Caisses particulières de secours			TOTAL GÉNÉRAL		
	Retenues sur les salaires	Cotisation des exploitants	Subventions de l'Etat	Subventions des provinces	Autres recettes	TOTAL	Retenues sur les salaires		Cotisations des exploitants	TOTAL
1895 . . . . .	214,122 72	2,163,455 95	45,255 57	6,692 »	299,977 38	2,729,503 62	254,404 72	1,651,471 46	1,905,876 18	4,635,379 80
1896 . . . . .	216,502 18	2,218,194 00	44,908 68	6,663 »	290,196 91	2,776,464 77	269,066 20	1,627,662 64	1,896,728 84	4,674,158 86
1897 . . . . .	222,471 85	2,314,799 71	44,434 09	7,674 50	292,023 70	2,881,403 85	269,048 98	1,600,373 41	1,869,422 39	4,750,826 24
1898 . . . . .	240,815 13	2,532,662 35	43,992 01	6,981 »	301,527 01	3,125,977 50	304,563 76	1,681,586 81	1,986,150 57	5,112,128 07
1899 . . . . .	258,712 13	2,717,373 97	44,460 19	6,775 »	303,795 69	3,331,116 98	323,053 91	1,803,545 59	2,126,599 50	5,457,716 48
1900 . . . . .	333,517 60	3,451,752 55	44,626 97	7,658 86	338,795 21	4,176,351 19	317,241 91	2,114,709 20	2,431,951 11	6,608,302 30
1901 . . . . .	310,343 24	3,133,139 86	44,886 79	6,550 »	359,977 94	3,854,897 83	267,284 10	2,123,675 46	2,390,959 56	6,245,857 39
1902 . . . . .	291,935 96	2,967,446 43	44,790 06	6,650 »	386,050 27	3,696,772 72	264,075 69	2,119,762 74	2,383,838 43	6,080,611 15
1903 . . . . .	303,535 »	3,134,093 47	44,724 69	6,648 50	416,147 61	3,905,149 27	271,743 63	2,083,672 74	2,355,416 37	6,260,565 64
1904 . . . . .	297,121 87	2,984,950 64	44,229 58	7,250 »	485,150 34	3,818,702 43	308,710 04	2,127,550 79	2,436,260 83	6,254,963 26

  

3. — DÉPENSES DES SIX CAISSES (en francs)										
ANNÉES	Pensions	Secours	Autres dépenses	Frais d'administration	Total des caisses communes	Caisses particulières de secours	TOTAL GÉNÉRAL	Avoir au 31 décembre des caisses communes de prévoyance	Charges annuelles au 31 décembre de ces caisses	
										1895 . . . . .
1896 . . . . .	1,912,070 39	697,096 37	»	44,180 09	2,653,346 85	1,898,528 44	4,551,875 29	8,237,038 66	2,592,842 16	
1897 . . . . .	1,963,590 20	748,844 40	»	45,972 67	2,758,407 27	1,838,145 80	4,596,553 07	8,360,035 24	2,699,379 11	
1898 . . . . .	2,008,744 29	766,740 75	»	45,729 14	2,821,214 18	1,944,928 45	4,877,142 63	8,664,798 96	2,767,912 65	
1899 . . . . .	2,032,727 86	799,097 55	»	47,954 62	2,879,780 03	2,045,198 36	4,924,978 39	9,116,135 91	2,819,921 30	
1900 . . . . .	2,050,195 »	806,569 75	»	48,662 80	2,905,427 55	2,190,283 76	5,095,711 31	10,387,059 55	2,847,209 15	
1901 . . . . .	2,087,880 36	822,410 60	»	52,691 08	2,962,982 04	2,336,541 44	5,299,523 48	11,278,975 34	2,912,743 05	
1902 . . . . .	2,123,586 57	866,784 00	10,126 39	50,179 04	3,050,676 »	2,375,245 22	5,425,921 22	11,925,072 06	2,973,844 20	
1903 . . . . .	2,153,535 98	888,350 65	3,840 »	53,803 22	3,099,529 85	2,366,303 55	5,465,833 40	12,730,691 48	3,020,511 80	
1904 . . . . .	2,177,741 90	917,671 70	1,769 »	55,373 54	3,152,556 15	2,426,563 33	5,579,119 48	13,396,837 76	3,048,104 10	